

En tant que professeur spécialisé en sylviculture et en valorisation du bois, je souhaite commenter les deux scénarios présentés par la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards pour alimenter la réflexion et stimuler la prise en compte des enjeux. Le rôle de directeur du Centre de recherche sur les matériaux renouvelables que j'ai occupé au cours des cinq dernières années influence bien sûr ma perception des enjeux, mais je présente mon point de vue à titre personnel.

La conservation comme fondement de la science forestière

Permettez-moi d'abord de prendre un pas de recul afin de bien articuler ma réflexion. Bien avant la naissance de la science forestière, les humains utilisaient le bois comme matériau, et ce, à plusieurs fins. C'est à la suite d'une importante augmentation démographique en Europe que des pionniers de la science forestière, ayant constaté l'épuisement de la ressource, ont évoqué le besoin de rationaliser et d'organiser les pratiques d'exploitation des forêts afin d'en faire une ressource renouvelable. La science forestière n'est donc pas née d'un besoin de savoir exploiter la forêt, mais bien d'en conserver les fonctionnalités.

Malgré le fait que cette réalité soit bien comprise et reconnue, nous avons parfois tendance à passer outre cet objectif ultime afin de nous concentrer sur l'optimisation de la production de bois. Il s'agit d'un réflexe compréhensible puisque la production de bois est au cœur de la mission première de l'aménagement forestier. En effet, sans utilisation du bois comme matériau, il n'y aurait que peu de raisons de poser des actions sylvicoles. À l'inverse, l'absence d'une chaîne de valorisation des produits du bois rendrait extrêmement difficile toute intervention en forêt puisque celles-ci occasionneraient des coûts importants sans générer de revenus et d'activité économique. Toutefois, les raisons pour lesquelles nous produisons du bois ont fortement évolué aux cours des dernières décennies. L'exercice de la commission ne reflète pas entièrement cette nouvelle réalité.

Le bois est le matériau renouvelable par excellence, mais...

Un changement fondamental s'est opéré au cours des dernières décennies quant aux motivations fondamentales justifiant notre engagement dans les activités d'aménagement forestier pour la production de bois. Au tournant du millénaire, on justifiait la sylviculture en évoquant le besoin sociétal d'utiliser le bois comme matériau. À l'instar de l'extraction de ressources non renouvelables comme le pétrole ou le minerai, c'était le besoin de consommation qui constituait l'assise sur laquelle on appuyait ce grand projet sociétal d'aménagement de nos forêts naturelles. Bien qu'on soulignât l'aspect renouvelable de la ressource, on reconnaissait et on acceptait que l'aménagement forestier engendre une altération des écosystèmes. Une telle altération se justifiait par l'existence des besoins de la société que l'on ne pouvait pas occulter. Dans une province comme la nôtre dotée de grands massifs forestiers publics, les emplois et les retombées économiques étaient présentées comme des raisons supplémentaires pour avancer activement dans le « projet » d'aménager les forêts. La science forestière cherchait, toujours en lien avec ses principes fondateurs, à atténuer l'impact de l'aménagement forestier sur les fonctions des écosystèmes. D'un point de vue écologique, l'aménagement forestier pouvait donc être perçu comme un « mal nécessaire » qui avait au moins l'avantage de s'appuyer sur la valorisation d'une ressource renouvelable.

Dans les décennies suivantes, la reconnaissance du rôle important que peut jouer le bois dans la lutte aux changements climatiques a changé drastiquement la perception du rôle de l'aménagement forestier face à ce grand enjeu écologique planétaire. Par sa capacité de séquestrer du carbone ou d'éviter l'usage de matériaux plus polluants, l'utilisation du bois comme matériau a été présenté comme l'une des solutions les plus efficaces afin de lutter contre les changements climatiques. Ainsi, le projet d'aménager les forêts ne se justifiait plus uniquement par un besoin de consommation, mais par un besoin de protéger l'environnement. Les scénarios présentés par la Commission glisse sur cette nouvelle réalité puisqu'ils opposent conservation et aménagement forestier.

En pratique, cette nouvelle synergie entre aménagement et conservation représente un fort vecteur de développement pour le secteur forestier, car il vient justifier son intensification. La forêt doit être plus productive pour séquestrer plus de carbone et produire plus de bois afin de remplacer des matériaux plus polluants, ce qui aura aussi des bénéfices importants sur l'économie. C'est cette contribution à un grand enjeu environnemental qui motive nos cohortes d'étudiantes et d'étudiants, soit la future génération d'ingénieures forestières et d'ingénieurs forestiers, à embarquer dans le projet d'aménager la forêt. Or, si cette complémentarité est bien réelle, il importe de l'utiliser à bon escient. Il serait mal avisé et paradoxal d'utiliser les avantages environnementaux de l'aménagement forestier afin de justifier ses ratés sur le plan de la conservation des fonctions des écosystèmes.

L'aspect « renouvelable » n'est pas une propriété intrinsèque du matériau bois. Une condition sine qua non à l'usage de cette étiquette est la mise en œuvre d'un aménagement forestier durable. Malgré les bienfaits environnementaux qui lui sont associés, l'aménagement forestier constitue toujours une altération de l'écosystème. Pour mettre en œuvre un aménagement forestier durable, il faut éviter que ces altérations viennent compromettre des fonctions des écosystèmes. Tel que souligné par la Commission, ce sont de telles altérations qui ont mené au déclin des populations de caribou forestier et montagnard. Pour demeurer en phase avec ses assises justificatrices, les promoteurs du projet d'aménagement forestier ont l'obligation scientifique et morale de déployer tous les efforts pour corriger la situation.

Tout n'est pas égal par ailleurs

Même s'ils ont été développés pour stimuler la discussion, les scénarios présentés par la Commission sous-entendent que la nécessité de l'exploitation forestière justifie l'impact sur l'environnement et sur la faune. Ces deux scénarios opposent conservation et aménagement afin de déterminer quel serait le coût jugé acceptable par la société. Pire encore, les deux scénarios présentent des options d'altération des écosystèmes qui ne répondent pas nécessairement aux exigences légales de protection de l'espèce. En présentant les choses ainsi, les aménagistes forestiers retournent à une conception dépassée de la foresterie. La recherche du compromis se fera inévitablement au détriment de l'essor des populations de caribou. Cette manière de présenter les enjeux s'avère réductrice et elle s'appuie sur un cadre d'analyse trop étroit.

La présentation des deux scénarios fait valoir un lien de causalité direct entre la conservation du caribou, la possibilité forestière et les emplois, en assumant, comme il est coutume de le faire comme postulat économique, que tout est égal par ailleurs. Or, cette logique ne s'applique pas à la situation actuelle qui demande une analyse beaucoup plus étoffée inscrite dans un cadre plus

général. Le grand enjeu écologique dont il est question est bien sûr la conservation des populations de caribou forestier et montagnard. Toutefois, il faut percevoir et analyser l'enjeu socio-économique au-delà de ses effets à court terme sur les possibilités forestières. Le réel enjeu dont il est question est la solidité et la véracité des fondements écologiques qui sous-tendent maintenant le projet d'aménagement forestier au Québec.

L'utilisation d'un cadre d'analyse restreint biaise les perceptions associant un coût financier élevé à la mise en œuvre d'efforts de conservation qui, en réalité, constituent un engagement bien modeste compte tenu de la responsabilité qui nous incombe face à cet enjeu écologique. La solution de conservation qui sera mise en œuvre doit considérer l'adhésion de la population québécoise, propriétaire des forêts du domaine public, au projet d'aménager la forêt. Si le désir de préserver à courte échéance une petite fraction des possibilités forestières nous empêche de poser des actions diligentes et inéquivoques afin de tenter de sauver toutes les populations de caribou forestier et montagnard de la province, il est permis de se demander quelles valeurs sociétales nous voulons projeter comme experts de l'aménagement forestier. Comment, advenant la mise en place d'un scénario ne cherchant pas à sauvegarder toutes les populations toujours en vie, pourrait-on convaincre la population québécoise des fondements écologiques du projet d'aménager nos forêts? Et sans cet ancrage écologique, est-ce que les différents publics québécois continueront d'adhérer au projet d'aménagement forestier? Aussi, comment convaincre des partenaires internationaux associés à la préservation de l'environnement et à la lutte contre les changements climatiques que le Québec s'engage sans ambiguïté dans les efforts communs?

Conserver notre sensibilité et l'utiliser pour passer à l'action

Contrairement à plusieurs membres de la population québécoise, je ne m'émeus pas à l'idée que l'on coupe un arbre ou à la vue d'une coupe totale. Comme la grande majorité des ingénieurs forestiers, je sais que nos pratiques forestières assurent la régénération des forêts. Je sais également que nos usines de transformation du bois offrent de multiples voies de valorisation pour ce matériau renouvelable, et qu'elles constituent un remarquable vecteur de développement régional. Je considère toutefois que cette perte de sensibilité, qui peut en revanche être perçue comme une forte adhésion au projet d'aménagement forestier, doit être questionnée dans des contextes particuliers comme ceux qui occupent la Commission. Parfois, la fin ne justifie plus les moyens. Lorsque, dans un cas comme celui-ci, l'enjeu est scientifiquement documenté et qu'il implique l'essor de populations en danger d'extinction, nous devons inclure notre sensibilité dans la recherche de solutions. Nous avons le devoir collectif de faire tout en notre pouvoir afin d'éviter la perte des populations menacées de caribou forestier et montagnard. L'heure n'est ni à l'abandon ni aux faux-fuyants.

Bien sûr, la mise en place de mesures de protection du caribou aura des impacts sur les possibilités forestières et sur les attributions à des usines qui constituent d'importants catalyseurs du développement économique de la province. Dans ce contexte, on doit éviter d'opposer aménagement et conservation. Utilisons plutôt cette même sensibilité pour nous inciter à passer à l'action dans la mise en œuvre de solutions innovantes. Le secteur de la transformation du bois peut jouer un rôle primordial à cet égard. D'un point de vue socio-économique, la baisse anticipée des possibilités forestières pourrait être plus que compensée par le développement de voies de

valorisation générant une plus grande valeur ajoutée. Certes, plusieurs défis technologiques et économiques devront être relevés afin de concrétiser cette vision. Il ne faut toutefois pas sous-estimer les capacités du génie créatif québécois en matière de valorisation du bois comme matériau.

Ainsi, les dimensions écologiques et économiques de la chaîne de valorisation des produits du bois font partie d'un tout cohérent. Pour maintenir cette synergie, nous avons le devoir d'agir rapidement et sans équivoque afin de nous donner les meilleures chances de maintenir ce qu'il reste de nos populations de caribou forestier et montagnard. Il est temps d'assumer pleinement les valeurs environnementales qui sous-tendent notre projet d'aménager les forêts québécoises. Au-delà de la préservation du caribou qui s'inscrit dans notre nordicité, c'est un équilibre entre la nature et un développement économique responsable que la foresterie doit soutenir.

Alexis Achim

Professeur titulaire

Directeur du Centre de recherche sur les matériaux renouvelables

Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique

Université Laval